



Le 23 mars 2017

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
ltremblay@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Monsieur Pierre Méthé
Secrétaire par interim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivis administratifs en vertu de la décision D-2014-204 – Ventes aux enchères
tenues dans le cadre du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission
(SPEDE)
Dossier de la Régie : R-3969-2016 (Phase 2)
Notre dossier : 111216.0086

Monsieur,

Aux termes de la décision D-2017-028 rendue le 17 mars dernier dans le dossier mentionné en rubrique (la « Décision »), la Régie a autorisé Gazifère à mettre fin aux suivis administratifs trimestriels devant être déposés à la suite de chacune des enchères tenues dans le cadre du SPEDE, à compter de la Décision.

La dernière enchère a eu lieu le 22 février 2017 et Gazifère ne prévoit pas déposer de suivi administratif à l'égard de celle-ci. Notre cliente souhaite cependant s'assurer de respecter la teneur de la Décision. Dans ce contexte, nous prions la Régie de nous aviser dans le cas où elle juge que le dépôt d'un tel suivi est requis afin que Gazifère puisse s'y conformer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

Louise Tremblay
LT/lid

C.C. (par courriel seulement)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)
Me Guy Sarault (ACIG)
Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Geneviève Paquet (GRAME)